

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
Département des Alpes de Haute-Provence  
-----  
Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2021-10(GRH)

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Date de convocation : 22 mars 2021  
Nombre d'élus en exercice : 5  
Présents : 5  
Absents : 0  
Votants : 5  
Réception en Préfecture le :  
Délibération certifiée exécutoire le :  
Date de l'affichage par extrait de la présente  
délibération :

L'an deux mille vingt et un et le 30 mars, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN.

Etaient présent(e)s : Monsieur Robert GAY, 1<sup>er</sup> vice-président ; Madame Patricia PAUL, 2<sup>ème</sup> vice-présidente (participant à la réunion en visioconférence), Monsieur Maurice JAYET, 3<sup>ème</sup> vice-président, Monsieur Serge SARDELLA, membre du Bureau.

**Objet : Filière administrative – suppression d'un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et création d'un poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux**

**Le Président expose :**

Un de nos agents relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs est inscrit sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur au titre de la promotion interne en date du 7 décembre 2020 :

Considérant que le grade cible du poste détenu par cet agent arrêté dans l'organigramme fonctionnel permet la promotion de cet agent, il est proposé de :

- Supprimer un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- Créer un poste relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Ces modifications pourraient intervenir à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021.

L'incidence financière pour l'année 2021 s'élève à 1.570 €. Les crédits nécessaires ont été prévus au Budget Primitif 2021.

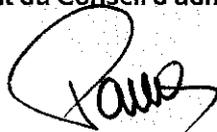
Le comité technique a rendu un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 10 mars 2021.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir en délibérer et d'autoriser le Président à

- Signer les arrêtés, attribuer les salaires, les indemnités correspondantes et régler les dépenses afférentes.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, le jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration

  
Pierre POURCIN